

DECRET D/2007/ N°^{0 3 4} /PRG/SGG/07

PORTANT PROMOTION D'UN OFFICIER GENERAL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU: La Loi Fondamentale ;

VU : La Loi L 97/034/AN du 27 Octobre, portant Statut Général des militaires ;

*VU : Le Décret D/2007/PRG/SGG du 31 Janvier, portant attribution
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;*

*VU : Le Décret D/2007/004/PRG/SGG du 26 Janvier 2007, portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;*

*VU : Le Décret N° D/2007/017/PRG/SGG du 28 Mars 2007, portant nomination
des membres du Gouvernement ;*

*VU : Le Décret N° D/2007/022/PRG/SGG du 12 Mai 2007, portant nomination
du Ministre de la Défense Nationale ;*

DECRETE

**ARTICLE 1^{er} : Le Général de Brigade Baïlo DIALLO, Ministre
de la défense Nationale, est nommé au Grade de Général
de Division.**

**ARTICLE 2 : Le présent Décret qui annule toutes dispositions
antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date
de signature et sera enregistré et publié au journal officiel de
la République.**

Conakry, le 01 NOV. 2007 2007

Général Lansana CONTE